



VSS  
ASVTS  
TVS

Veteranenbund Schweizerischer Sportschützen  
Association Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs  
Tiratori Veterani Sportivi Svizzeri

---

**RÈGLEMENT**  
pour le  
**Concours de sections**  
du  
**Tir fédéral des Vétérans**  
**Tireurs Sportifs ( TFVTS )**

**Edition 20072026**

## **1. Participation**

- 1.1 Lors d'un Tir Fédéral des Vétérans Tireurs Sportifs (TFVTS), un concours de sections est organisé. Toutes les sections de l'ASVTS y participent.
- 1.2 Pour tous les participants au TFVTS, la cible section est obligatoire. Tous les membres ont le droit d'y participer.

## **2. Inscriptions & Mutations**

Pour les tireurs/euses annoncés, mais qui ne participent pas au concours et qui ne sont pas remplacés, un résultat nul est enregistré.

## **3. Programme**

- Champ des points : Cible 10
- Nombre de coups : 610, coup par coup
- Position : couché bras franc  
70 ans et plus, position appuyée autorisée.

## **4. Prix de la passe**

Le prix de la passe et les limites pour les distinctions sont fixés par le comité ASVTS.

## **5. Don de l'ASVTS**

L'ASVTS fait une donation au concours de sections. Le montant est fixé par le conseil des vétérans (CV). Le CV définit aussi le nombre de sections qui auront droit à une répartition.

## 6. Challenge

La section avec le meilleur résultat gagne le challenge **Franz-Stirnimann**. Elle s'engage à observer le règlement du Challenge du 8 mars 1975.

## 7. Résultat de la section

- 7.1 Le résultat de la section est composé du total des résultats obligatoires plus **1 %** des résultats non obligatoires. Cette somme sera divisée par le nombre de résultats obligatoires, arrondie par le bas à trois chiffres après la virgule.
- 7.2 Pour obtenir le nombre de résultats obligatoires, le total des membres selon l'état de l'année précédente fait foi. (Voir tablette de calcul en annexe)

## 8. Résultats obligatoires

Jusqu'à	50 membres	=	12 résultats
Pour	51- 60 membres	=	13 résultats
Pour	61- 70 membres	=	14 résultats
Pour	71- 80 membres	=	15 résultats
Pour	81- 90 membres	=	16 résultats
Pour	91- 100 membres	=	17 résultats
Pour	101- 110 membres	=	18 résultats

## 9. Résultats obligatoires additionnels

Pour le calcul des résultats obligatoires additionnels, le nombre de résultat obligatoires est déduit du nombre de participants effectifs.

Pour chaque tranche de 5 participants qui dépasse le nombre de résultats obligatoires, on ajoute un résultat obligatoire.  
(Voir tablette de calcul en annexe).

## 10. Acceptation

Le présent règlement a été approuvé lors de la séance extraordinaire du conseil des vétérans du 5 novembre 2007 28 février 2026 à Schwadernau Suhr et entre immédiatement en vigueur.

Il remplace celui du 5 mars novembre 2005 2007.

Le Président

Le directeur de tir:

Erwin Weibel Jacques Dessemontet

Stalder

Rudolf Santschi Peter

**Calcul des résultats obligatoires selon articles 8 et 9 du  
règlement pour le concours de sections du  
Tir Fédéral des Vétérans Tireurs Sportifs (TFVTS)**

Total des membres de l'année précédente	Résultats obligatoires	Participants en plus du nombre de résultats obligatoires	Résultats obligatoires additionnels
Jusqu'à 50	12	1 à 5	1
pour 51 à 60	13	6 à 10	2
pour 61 à 70	14	11 à 15	3
pour 71 à 80	15	16 à 20	4
pour 81 à 90	16	21 à 25	5
pour 91 à 100	17	26 à 30	6
pour 101 à 110	18	31 à 35	7
pour 111 à 120	19	36 à 40	8
pour 121 à 130	20	41 à 45	9
pour 131 à 140	21	46 à 50	10
pour 141 à 150	22	51 à 55	11
pour 151 à 160	23	56 à 60	12
<b>pour 161 à 170</b>	<b>24</b>	<b>61 à 65</b>	<b>13</b>
pour 171 à 180	25	66 à 70	14
pour 181 à 190	26	71 à 75	15
pour 191 à 200	27	<b>76 à 80</b>	<b>16</b>
pour 201 à 210	28	81 à 85	17
pour 211 à 220	29	86 à 90	18
pour 221 à 230	30	91 à 95	19
pour 231 à 240	31	96 à 100	20
pour 241 à 250	32	101 à 105	21
pour 251 à 260	33	106 à 110	22
pour 261 à 270	34	111 à 115	23
pour 271 à 280	35	116 à 120	24
pour 281 à 290	36	121 à 125	25
pour 291 à 300	37	126 à 130	26
pour 301 à 310	38	131 à 135	27
pour 311 à 320	39	136 à 140	28
pour 321 à 330	40	141 à 145	29
pour 331 à 340	41	146 à 150	30

Exemple de calcul:

Total des membres de l'année précédente: 168	soit: <b>24</b> résultats obligatoires
Participants au concours de sections du TFVTS: 103	
Participants en plus du nombre de <b>résultats obligatoires</b> : 79	soit: <b>16</b> résultats obligatoires additionnels
<b>Total des résultats obligatoires: 40</b>	